

Dossier N°

ATTESTATION DE CONFORMITE AUX NORMES

Propriétaire	
Adresse	
Lieu	
Pays	

Architecte	
Adresse	

MC-Folio		Parcelle (s)		Lieu-dit	
N° bât.		Village		Nom bât.	

Genre de construction	
------------------------------	--

Le requérant, propriétaire ou mandataire désigné ci-dessous déclare, par la présente, que la réalisation de tous les travaux effectués par différentes entreprises intervenantes est en conformité avec l'application de toutes les normes et lois en vigueur à ce jour dans la construction (SIA, professionnelles, etc.), qu'elle respecte en tous points les normes et les directives de l'AEAI (Association des Etablissements Cantonaux des Assurances incendies).

La Commune de Chalais vous rend attentif que le permis d'habiter relatif à cette construction sera délivré dès que tous les points mentionnés dans l'autorisation de construire seront réglés (justificatifs en notre possession), que la construction soit certifiée conforme à l'autorisation de construire et que **la présente attestation et son annexe nous seront retournées dûment signées.**

Lieu et date

Sceau et signature du responsable

.....

.....

Nom et adresse du requérant, propriétaire ou mandataire en toutes lettres

.....

Dossier N°

ATTESTATION DE CONFORMITE ENERGETIQUE (selon art. 48 OURE 9.02.2011)

Requérant		Objet		Dossier N°	
Localisation		Commune		Parcelle	
Date permis de construire					

1. Projet autorisé et exécuté comme tel

- Les soussignés attestent, conformément à l'article 48 de l'Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011, que les travaux d'isolation thermique et ceux relatifs aux installations techniques du bâtiment concernant l'ouvrage décrit ci-dessus, respectent les exigences de l'OURE et ont été exécutés de façon conforme au projet accepté lors de la demande d'autorisation de construire.

2. Projet autorisé et modifié en cours de réalisation

- Les soussignés attestent, conformément à l'article 48 de l'Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011, que les travaux d'isolation thermique et ceux relatifs aux installations techniques du bâtiment concernant l'ouvrage décrit ci-dessus ont subi les modifications suivantes par rapport au projet accepté lors de la demande d'autorisation de construire, mais respectent les exigences de l'OURE.

Éléments/Installations modifiées	Prévu lors du projet (décrire)	Exécuté (décrire)

Selon la nature des modifications, l'autorité compétente se réserve le droit de demander les seuls compléments nécessaires ou un dossier complet

Joindre les annexes nécessaires à la justification de la conformité des éléments / installations modifié(e)s

Lieu : Date :

Raison sociale ou nom et prénom Signature

Maître de l'ouvrage :
.....

Responsable du projet :
.....
(Architecte ou autre mandataire)

Formulaire à retourner rempli et signé à l'autorité compétente à la fin des travaux.